


ETUDE DU BASSIN VERSANT DU TOLZAC ET PROPOSITION DE PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS

Cadrage des enjeux et définition du programme

LE PROJET

Client	Syndicat Mixte des Vallées des Tolzac
Projet	Etude du bassin versant du Tolzac et proposition de programme pluriannuel d'actions
Intitulé du rapport	Cadrage des enjeux et définition du programme

LES AUTEURS

	<p>Cereg Ingénierie Sud-Ouest - 2 rue Pasteur – 12000 RODEZ Tel : 05.65.75.51.41 - Fax 05.65.75.51.42 - rodez@cereg.com www.cereg.com</p>
--	---

Réf. Cereg - ER16038

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / Evolutions
V0	Décembre 2017	Cyril CRANSAC	Jacques DE LA ROCQUE	Version provisoire
V1	Janvier 2018	Cyril CRANSAC	Jacques DE LA ROCQUE	Version finale avec compléments apportés par le maitre d'ouvrage

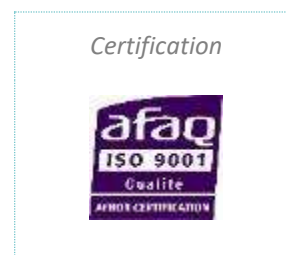


TABLE DES MATIERES

A. CADRAGE DES ENJEUX PRIORITAIRES	7
A.I. RAPPEL DU DIAGNOSTIC.....	8
A.I.1. Diagnostic et enjeux à l'échelle du bassin versant.....	8
A.I.2. Diagnostic et enjeux sur la ressource et ses usages.....	9
A.I.3. Diagnostic et enjeux sur l'état hydroécologique des cours d'eau	9
A.II. ETAPES DE LA HIERARCHISATION	11
A.II.1. Atelier avec les élus.....	11
A.II.2. Résultats de l'atelier des élus.....	12
A.II.3. Compatibilité avec les documents cadres.....	13
A.II.4. Croisement avec les partenaires techniques	16
A.II.5. Adaptation du tableau de priorisation.....	18
A.III. SCHEMA DE CADRAGE DU FUTUR PROGRAMME	19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des caractéristiques générales du bassin versant	8
Tableau 2 : Synthèse sur les ressources en eau et les usages	9
Tableau 3 : Synthèse de l'état hydroécologique des cours d'eau	10
Tableau 4 : Résultats de la hiérarchisation des élus.....	12
Tableau 5 : Etats et objectifs de bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles (Source : AE Adour-Garonne)	13
Tableau 6 : Analyse de la compatibilité avec les documents cadres.....	15
Tableau 7 : Pressions diffuses sur les masses d'eau du bassin du Tolzac (Source : AE Adour-Garonne)	16
Tableau 8 : Etats et objectifs de bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles (Source : AE Adour-Garonne)	17
Tableau 9 : Résultats de la hiérarchisation des élus.....	18
Tableau 9 : Eléments à prendre en compte	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Réunion du 27 octobre 2017.....	11
Illustration 2 : Principe de la hiérarchisation avec les élus.....	11
Illustration 3 : Schéma de cadrage	19

PREAMBULE

Le Syndicat Mixte des Vallées des Tolzac est un syndicat qui s'étend sur la quasi-totalité du bassin versant du Tolzac. Ce syndicat exerce plusieurs compétences, dont la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux sur le Tolzac et ses affluents. Ces cours d'eau étant non domaniaux, les travaux ont été autorisés via une déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2005-2015.

Afin de poursuivre des interventions de manière coordonnée sur ce territoire et de répondre aux enjeux locaux et aux objectifs de bon état écologique et chimique fixés par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, le SMV Tolzac souhaite aujourd'hui mettre en œuvre un nouveau plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin du Tolzac.

L'objectif de l'étude de définition du programme est, en première phase, de réaliser une synthèse de l'ancien PPG puis de dresser un état des lieux-diagnostic du bassin et plus particulièrement de l'espace rivière. Dans une deuxième phase, en concertation avec les acteurs du bassin, les enjeux et leur hiérarchisation seront déterminés afin de fixer le futur cadre d'intervention. Enfin, la dernière étape consistera à définir le programme d'action de travaux à mettre en œuvre et de rédiger le dossier préalable à la DIG.

Le présent rapport constitue les résultats de la phase de cadrage du programme (hiérarchisation des enjeux/objectifs) et la description des actions prévues dans le programme 2018-2023.

A. CADRAGE DES ENJEUX PRIORITAIRES



A.I. RAPPEL DU DIAGNOSTIC

L'état des lieux/diagnostic du bassin versant du Tolzac est présenté dans les tableaux ci-dessous par une synthèse du constat sous la forme « Atouts-Faiblesses » permettant de pré-identifier les grands enjeux sur le territoire. 3 synthèses thématiques sont réalisées :

- A l'échelle du bassin versant (zonages environnementaux, organisation territoriale et bassin versant),
- A l'échelle des ressources en eau et des usages (quantité d'eau et qualité des eaux),
- A l'échelle des cours d'eau (fonctionnement hydromorphologique, ripisylve et embâcle, continuité écologique, zones humides, qualité des milieux aquatiques).

A.I.1. Diagnostic et enjeux à l'échelle du bassin versant

Caractéristiques générales du bassin versant			
Atouts	Faiblesses	Enjeux	Unité de gestion concernée
Zonages environnementaux			
*Classement en liste 1 et/ou 2 d'une partie du Tolzac visant la restauration de la continuité écologique *Classement d'une zone humide en « Espace Naturel Sensible » ("moulin de la Ville") *Quelques espèces protégées repérées au niveau d'habitats aquatiques	*Pas de zonage réglementaire de type APB, Natura 2000 *Peu de zonages identifiant des milieux naturels patrimoniaux	→Préservation des habitats patrimoniaux encore existants →Amélioration des connaissances	Bassin versant
Organisation territoriale			
*Existence d'un syndicat de rivière à une échelle hydrographique cohérente (bassin versant) *Assistance technique avec le SMAVLot *Mise en œuvre d'un SAGE à l'échelle Garonne	*Réorganisation en cours de la gouvernance en lien avec la mise œuvre de "GEMAPI"	→Mise en place d'une gouvernance adaptée	Bassin versant
Le bassin versant			
*Bassin versant peu urbanisé *Quelques forêts et bosquets préservés sur les coteaux *Site potentiel de valorisation des milieux aquatiques	*Pédologie sensible à l'érosion hydrique *Modification de l'occupation des sols (suppression du bocage)	→Gestion de l'érosion des sols →Mise en valeur du patrimoine lié aux milieux aquatiques	Bassin versant

Tableau 1 : Synthèse des caractéristiques générales du bassin versant

A.I.2. Diagnostic et enjeux sur la ressource et ses usages

Quantité et qualité de la ressource			
Atouts	Faiblesses	Enjeux	Unité de gestion concernée
Quantité			
*Réalimentation du Tolzac via le Lourbet *Mise en œuvre d'un PGE *Projet de soutien d'étiage du Monclar *Grandes zones d'expansion des crues *Peu de zones soumises au risque inondation *Pas de captage AEP ou industriel dans les cours d'eau	*Peu de ressource souterraine *Faible hydrologie des cours d'eau *Nombreux plans d'eau *Nombreux prélèvements pour l'irrigation *Difficulté de maintien des débits minimum (DOE) à Varès	→Amélioration du fonctionnement hydrologique	Tolzac de Monclar Torgue
		→Maitrise des prélèvements en fonction de la ressource	Bassin versant
		→Préservation des zones d'expansion des crues	Tolzac de Fauillet
		→Maitrise de l'urbanisation	Tolzac de Fauillet
Qualité des eaux			
*5 stations de suivi *Bon état chimique selon SDAGE	*Qualité physico-chimique (phosphore, oxygène, nitrates) et biologique moyenne *Dégradation chronique par les pesticides *Absence de données sur le bassin "Torgue" *Dispositifs d'assainissement non conformes	→Amélioration de la qualité des eaux	Tolzac de Monclar Tolzac de Verteuil Tolzac de Fauillet
		→Amélioration des connaissances	Torgue

Tableau 2 : Synthèse sur les ressources en eau et les usages

A.I.3. Diagnostic et enjeux sur l'état hydroécologique des cours d'eau

Hydroécologie des cours d'eau			
Atouts	Faiblesses	Enjeux	Unité de gestion concernée
Fonctionnement morphologique (lit et berge)			
*Maintien du profil en long par des ouvrages *Réduction des opérations de rectification et recalibrage des cours d'eau *Rééquilibrage en cours des rivières	*Tendance générale à l'encaissement des cours d'eau *Destabilisation fréquente des berges	→Amélioration du fonctionnement hydromorphologique	Colombier Lourbet Tolzac de Verteuil
		→Suivi des zones en cours de modification	Tolzac de Fauillet Tolzac de Monclar

Ripisylve et embâcles			
*Réalisation d'une restauration/entretien lors du précédent programme *Cordon de végétation pouvant être continu avec une bonne capacité de régénérescence *Peu de foyers d'espèces invasives	*Absence de ripisylve encore fréquente (sur-entretien) *Embâcles majeurs ponctuels *Rupture des écoulements au niveau de moulins *Nombreux arbres peu adaptés en berge	→Restauration d'une végétation adaptée	Ensemble des cours d'eau
		→Amélioration de l'écoulement des eaux	Tolzac de Fauillet Tolzac de Monclar Torgue
Qualité des milieux aquatiques			
*Quelques tronçons encore diversifiés *Présence ponctuelle de l'anguille sur l'aval	*Milieu aquatique très homogène (écoulement et substrat) *Qualité des eaux dégradée *Déconnexion de la ripisylve et du cours d'eau	→Diversification des milieux	Tolzac de Fauillet Tolzac de Verteuil
		→Préservation/valorisation des tronçons en "bon état"	Tolzac de Monclar Torgue
Zones humides			
*Plusieurs zones humides (prairies essentiellement) présentes en bordure de cours d'eau	*Réduction de la surface des milieux humides *Dégradation des zones humides (drainage...)	→Préservation/restauration des zones humides	Colombier Lourbet Tolzac de Monclar Tolzac de Verteuil
Ouvrages et continuité écologique			
*Peu d'obstacles infranchissables sur le Tolzac de Monclar *Classement liste 2 visant la restauration de la continuité	*Nombreux obstacles sur le Tolzac de Fauillet *Connexion difficile avec la Garonne *Remontée difficile sur l'axe du Tolzac de Verteuil	→Restauration de la continuité écologique	Tolzac de Fauillet

Tableau 3 : Synthèse de l'état hydroécologique des cours d'eau

A.II. ETAPES DE LA HIERARCHISATION

A.II.1. Atelier avec les élus

Le diagnostic a permis de définir plusieurs enjeux (Cf. chapitre A.I). Le futur PPG du syndicat ne peut répondre, en un seul programme, à l'ensemble des enjeux du territoire.

La deuxième étape de la définition du PPG est donc de déterminer les axes prioritaires du futur programme (enjeux et objectifs). Pour cela, il a été organisé un atelier d'échanges avec uniquement les élus du territoire dans un premier temps. La question qui leur a été posée est : sur quoi le syndicat souhaite-il intervenir dans le prochain programme d'actions ?

Cette réunion s'est déroulée le 27 octobre 2017 (photo ci-contre). On notera une participation et une implication importante des élus lors des échanges. Le point « négatif » a été la difficulté pour les élus de connaître la portée de leurs choix de priorisation, à l'heure où la compétence sur la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques est en pleine évolution (GEMAPI).



Illustration 1 : Réunion du 27 octobre 2017

Comme présenté dans le chapitre précédant, des enjeux ont été pré-définis à l'échelle du bassin versant, de la ressource (quantité/qualité) et des usages, et du cours d'eau (état hydroécologique et zones humides).

Les élus ont été amenés à se positionner pour chacune des échelles. L'objectif a été de définir si tel ou tel enjeu était de priorité 1 (à réaliser dès le début du programme), de priorité 2 (à réaliser en fin de programme ou début du suivant), ou non prioritaire dans le cadre du futur programme. Il s'agit bien d'une hiérarchisation dans le temps. Si l'enjeu n'est pas priorisé, ce n'est pas pour autant qu'il ne sera pas pris en compte si le diagnostic ou les documents cadres (SDAGE Adour-Garonne, PAOT...) le considère comme majeur.

Ci-dessous l'illustration du principe :

...Exemple...

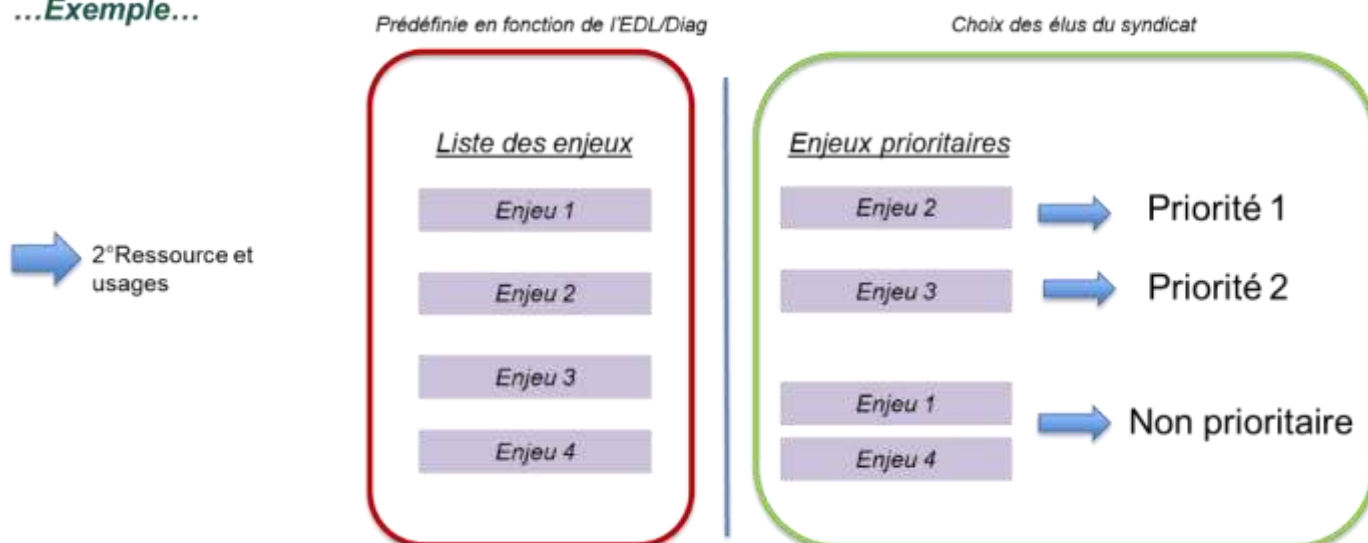


Illustration 2 : Principe de la hiérarchisation avec les élus

Lors de l'atelier, les élus disposaient d'un document d'accompagnement qui illustre le diagnostic (cartes de synthèse) et informait d'actions envisageables pour chaque enjeu/objectif (cf. document d'accompagnement n°1).

En fin d'atelier, il a également été demandé les points à « ne pas oublier » (hors enjeux présentés) dans le futur programme afin de s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des attentes des élus du bassin.

A.II.2. Résultats de l'atelier des élus

NP = Non Prioritaire
 P1 = Priorité 1
 P2 = Priorité 2

Le tableau suivant synthétise les résultats de l'atelier de hiérarchisation avec les élus :

Echelle	Enjeu général	Enjeu/objectif	Prio. élus	Eléments de justification
Bassin versant	Environnement général	→Préservation des habitats patrimoniaux encore existants	NP	
		→Amélioration des connaissances	NP	
		→Mise en valeur du patrimoine lié aux milieux aquatiques	P2	Mener une politique de sensibilisation/communication auprès de la population locale
	Gouvernance	→Mise en place d'une gouvernance adaptée	P1	Application de la nouvelle compétence GEMAPI transférée aux EPCI
	Occupation des sols	→Gestion de l'érosion des sols	P1	Dégradation de la qualité des eaux (lessivage), perte de terres fertiles, comblement des fossés d'écoulement, ensablement des ruisseaux (milieux homogènes)
Ressource et usages	Hydrologie /quantité	→Amélioration du fonctionnement hydrologique	P1	Très faible hydrologie en période estivale, nombreux plans d'eau, usages importants pour l'irrigation, absence de réalimentation du Monclar (favorable projet de Caussade) → Axe Monclar prioritaire
		→Maitrise des prélèvements en fonction de la ressource	P1	Poursuite du PGE Tolzac animé depuis plusieurs années par le syndicat
	Inondation	→Préservation des zones d'expansion des crues	P1	Gestion du risque inondation, réduction des vitesses d'écoulement vers l'aval incisant le lit et érodant les berges... (suppression de merlons)
		→Maitrise de l'urbanisation	NP	
	Qualité des eaux	→Amélioration de la qualité des eaux	P1	Dégradation chronique sur la majorité des cours d'eau Enjeu/objectif transversal
		→Amélioration des connaissances	P2	Pas d'informations sur certains cours d'eau majeurs (Torgue en priorité)
Cours d'eau et milieux annexes	Morphologie des cours d'eau	→Amélioration du fonctionnement hydromorphologique	NP	
		→Suivi des zones en cours de modification	NP	
	Ripisylve /embâcle	→Restauration d'une végétation adaptée	P1	Traitement des arbres morts et peupliers, enlèvement des embâcles, maintien des berges par mise en place d'une ripisylve
		→Amélioration de l'écoulement des eaux	P1	→ Avoir une continuité dans les travaux déjà réalisés dans le cadre de l'ancien PPG
	Qualité des milieux aquatiques	→Diversification des milieux	NP	
		→Préservation/valorisation des tronçons en "bon état"	NP	
	Zones humides	→Préservation/restauration des zones humides	NP	
	Continuité écologique	→Restauration de la continuité écologique	NP	

Tableau 4 : Résultats de la hiérarchisation des élus

Outre ces enjeux/objectifs, les élus ont mentionné certains points particuliers à prendre en compte dans le futur PPG. On citera :

- La gestion des espèces invasives (faune et flore),
- La prise en compte du changement climatique (baisse de la pluviométrie et donc de la ressource),
- L'impact financier de chaque action,
- L'importance de la communication/sensibilisation (conseil technique auprès des riverains, accompagnement dans les démarches réglementaires, informations de l'activité du syndicat...).

A.II.3. Compatibilité avec les documents cadres

Le futur plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin du Tolzac s'inscrit dans une politique plus globale de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Sur ce territoire, 3 documents-cadres orientent la gestion des cours d'eau :

- Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- Le PAOT « Tolzac » (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé),
- Le SAGE Garonne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Afin d'avoir une cohérence entre chaque document, une analyse de la compatibilité a été réalisée entre les objectifs prioritaires par les élus et les orientations (ou actions) fixées par le SDAGE, le PAOT et le SAGE.

SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE), complété par son programme de mesures (PDM), constitue le plan de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne, pour la période 2016-2021.

Le SDAGE est le document de planification de la gestion des ressources en eau du bassin. A ce titre, il a vocation à encadrer le choix de tous les acteurs dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Le SDAGE a été approuvé par le comité de bassin le 01/12/2015.

Il se structure en plusieurs orientations fondamentales :

- A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- B : Réduire les pollutions,
- C : Améliorer la gestion quantitative,
- D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

L'objectif est d'atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau fixés par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE). Le tableau suivant rappelle que sur le bassin du Tolzac, les masses d'eau présentent un état écologique moyen.

Les objectifs d'atteinte du bon état sont pour toutes les masses d'eau sont fixés à 2027. Les pressions significatives relevées par le SDAGE sont les pressions agricoles (nitrates, pesticides et prélèvements pour l'irrigation) et industrielles/domestiques sur les Tolzac liés aux rejets de station d'épuration.

Code	Nom	Etat écologique		Etat chimique	
		Etat (indice de confiance)	Objectif de bon état	Etat	Objectif de bon état
FRFR58	Le Tolzac du confluent du Tolzac de Verteuil au confluent de la Garonne	Moyen (faible)	Bon état 2027	non classé	Bon état 2015
FRFR631	Le Tolzac de Verteuil	Moyen (moyen)	Bon état 2027	non classé	Bon état 2015
FRFR58_1	La Torgue	Moyen (faible)	Bon état 2027	non classé	Bon état 2015
FRFR631_1	Le Tolzac (Tolzac de Monclar)	Moyen (haut)	Bon état 2027	Bon (haut)	Bon état 2015
FRFR631_3	Ruisseau du Colombier	Moyen (faible)	Bon état 2027	non classé	Bon état 2021
FRFR631_4	Ruisseau de Lourbet	Moyen (faible)	Bon état 2027	non classé	Bon état 2021

Tableau 5 : Etats et objectifs de bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles (Source : AE Adour-Garonne)

PAOT Tolzac

Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) programme les actions concrètes à réaliser pour mettre en œuvre le programme de mesures (PDM) et atteindre ainsi les objectifs fixés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les informations contenues dans les PAOT comportent les éléments utiles à la mise en œuvre des actions et à leur suivi : identification du maître d'ouvrage de l'action, membre de la MISEN pilote, identification des masses d'eau concernées, échéances de mise en œuvre, éléments de financement, volet régalien le cas échéant... Contrairement au SDAGE AG et au SAGE, le PAOT concerne uniquement le bassin versant du Tolzac.

LE PAOT sur le bassin Tolzac a été réalisé est fixe les actions à mettre en œuvre. Plusieurs de ces actions sont proposées à la maîtrise d'ouvrage du syndicat, d'où la nécessité de vérifier la cohérence entre le choix des élus et les actions du PAOT. A noter que la présente étude (révision du PPG) est une des actions du PAOT (MIA0101).

SAGE Garonne

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification élaboré de façon concertée, sur un territoire cohérent, permettant une gestion efficace de la ressource en eau.

Issu de la loi sur l'eau de 1992, renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 31 décembre 2006, le SAGE est un outil adapté à la construction d'une politique de gestion intégrée de la ressource en eau, efficace localement, avec des moyens dédiés au fleuve et à son environnement.

Cadré par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau élaboré par l'Agence de l'Eau), le SAGE de la Vallée de la Garonne vise à répondre aux enjeux majeurs identifiés sur le corridor alluvial garonnais : la gouvernance de l'eau, la préservation des milieux aquatiques, des migrateurs et de la qualité de l'eau, la gestion du risque d'inondation et des étiages sévères.

LE SAGE est aujourd'hui en cours d'élaboration. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux (PAGD) et le règlement ne sont pas encore validés. L'analyse de compatibilité a donc été faite par rapport aux axes stratégiques du SAGE qui sont eux rédigés et validés.

Compatibilité

Le tableau en page suivante informe du lien et de la compatibilité entre les objectifs priorités et les actions ou orientations des différents documents cadres.

On retiendra que globalement, les priorités fixées par les élus du syndicat sont cohérentes avec l'ensemble des documents cadres.

Toutefois, certaines thématiques fondamentales, notamment à l'échelle du cours d'eau, ne sont pas définies comme prioritaires alors que les documents cadres les considèrent comme majeures. On citera principalement ;

- La restauration hydromorphologique des cours d'eau,
- La restauration de la continuité écologique,
- La préservation/restauration des zones humides alluviales.

Pour chacun de ces objectifs, le diagnostic a fait ressortir une problématique sur ces 3 thèmes (cf. Tableau 3), notamment pour la restauration hydromorphologique.

Enjeu/objectif (priorité 1 selon élus)	PAOT	SDAGE Adour-Garonne	SAGE Garonne
→ Mise en place d'une gouvernance adaptée	 *Optimiser la gouvernance à l'échelle BV - fusion avec SM Gupie Trec Canaule (GOU0301) (mais scénarii différent validé par le Conseil syndical)	 *Mobiliser les acteurs, favoriser leur organisation à la bonne échelle et assurer la gestion concertée de l'eau (A1 et A2)	 Axe 3 Améliorer la gouvernance
→ Gestion de l'érosion des sols	 *Amélioration pratiques agricoles (AGR0101) *Aménagement bordure cours d'eau pour limiter transfert sédiments (AGR0202)	 *Limiter le transfert d'éléments polluants (B19) *Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques (B22) (+ Pressions diffuses significatives « pollutions diffuses » pour les masses d'eau)	 Axe 1 Lutte contre les pressions anthropiques (agricole)
→ Amélioration du fonctionnement hydrologique	 *Amélioration gestion ouvrages et seuils existants (MIA0303)	 *Créer de nouvelles réserves d'eau (C18)	 Axe 2 contribuer à la résorption des déficits
→ Maitrise des prélèvements en fonction de la ressource	 *Amélioration connaissance et fonctionnement plans d'eau (MIA0401) *Création retenue de Caussade sur le Monclar (RES0701)	 *Connaitre et gérer les plans d'eau existants (D13) (+ Pressions hydrologie faible selon SDAGE mais significative selon EDL (surtout Monclar, Torgue et Lourbet) + Pressions prélèvements irrigation significative (3 Tolzac + Colombier)	
→ Préservation des zones d'expansion des crues	→ Pas d'action ou d'objectif spécifique	 *Mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique (D48)	 *Axe 3 Intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement en prenant en considération l'espace de mobilité.
→ Amélioration de la qualité des eaux (et des connaissances)	 *Mettre en place action de connaissance NO3 Lourbet (GOU0101) *Mettre en place point de suivi Torgue (GOU0101)	 *Atteinte du bon état des eaux : toutes les masses d'eau ont un état écologique moyen avec objectif de bon état à 2027	 Axe 1 Améliorer la connaissance et réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant les usages
→ Restauration d'une végétation adaptée Amélioration de l'écoulement des eaux (entretien/restauration du cours d'eau)	 *Entretien et restauration du cours d'eau (MIA0201 MIA0202)	→ Pas de disposition particulière sur la ripisylve mais s'intègre à l'objectif « gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau »	 *Axe 1 Gestion et restauration du lit et des berges du fleuve et des cours d'eau

Tableau 6 : Analyse de la compatibilité avec les documents cadres

A.II.4. Croisement avec les partenaires techniques

Les principales remarques et discussions faisant suite au comité technique qui s'est tenu le 30 novembre 2017 sont les suivantes. En analyse globale, on retrouve une cohérence entre le diagnostic et les ajustements proposés par les partenaires techniques.

Gouvernance

Le comité technique valide la priorité 1 sur la gouvernance qui est prioritaire en vu de l'application de la nouvelle compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2017.

A ce sujet, il est important de noter que lors du conseil syndical du 27 octobre 2017, les élus se sont positionnés pour un rattachement au SMAVLOT.

Un courrier de l'AEAG à destination de la préfecture, en cours de validation, précisera le positionnement de l'AEAG quant au scénario de rapprochement du SM Tolzac avec le Smavlot47, à savoir une remise en cause potentielle des financements pour cause d'incohérence de bassin.

Occupation des sols

Le comité technique valide la priorité 1 sur la gestion de l'érosion de sols, notamment au vu des conséquences que peut avoir l'érosion sur la qualité des eaux.

Pour rappel, la qualité est moyenne à médiocre sur le bassin versant et le SDAGE Adour-Garonne a identifié des pressions significatives aux pollutions diffuses sur les masses d'eau du bassin (tableau ci-dessous) :

Code	Nom	Pressions diffuses (SDAGE 2016-2021)	
		Niveau de pression de l'azote diffus d'origine agricole	Niveau de pression par les pesticides
FRFR58	Le Tolzac du confluent du Tolzac de Verteuil au confluent de la Garonne ("Tolzac de Fauillet")	Non significative	Significative
FRFR631	Le Tolzac de Verteuil	Significative	Significative
FRFR58_1	La Torgue	Significative	Significative
FRFR631_1	Le Tolzac (Tolzac de Monclar)	Significative	Significative
FRFR631_3	Ruisseau du Colombier	Significative	Significative
FRFR631_4	Ruisseau de Lourbet	Significative	Significative

Tableau 7 : Pressions diffuses sur les masses d'eau du bassin du Tolzac (Source : AE Adour-Garonne)

Hydrologie/quantité

Le diagnostic a clairement fait ressortir le déséquilibre quantitatif sur le bassin du Tolzac. Le comité technique confirme la priorité sur les objectifs de l'enjeu quantité : amélioration du fonctionnement hydrologique et maîtrise des prélèvements en fonction des ressources. La poursuite de l'animation du PGE par le syndicat a été confirmée.

Les partenaires techniques ont précisé qu'une amélioration des connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau actuels semble être une action importante à mener en partenariat avec l'Organisme Unique (Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne).

Inondation

Au vu des éléments du diagnostic, l'enjeu inondation ne semble pas prioritaire sur ce bassin. Pour autant, les élus ont priorisés l'objectif de préservation des zones d'expansion de crues afin de favoriser le ralentissement des écoulements.

Le comité technique valide ce choix car l'objectif a surtout un intérêt dans l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique par suppression de merlons (reconnexion lit mineur/lit moyen), et de préférence dans des zones à enjeux patrimoniaux (zones humides alluviales).

Qualité des eaux

L'amélioration de la qualité des eaux est prioritaire du fait des objectifs d'atteinte du bon état des eaux et au vu des pressions agricoles fortes sur ce territoire (cf. tableau ci-après). Cet objectif est une priorité 1 pour les élus et les acteurs techniques.

Outre les réglementations en vigueur (mise aux normes de systèmes d'assainissement, Plan d'actions des zones vulnérables aux nitrates, bandes enherbées...), il est proposé par le comité technique de mettre en place dans le futur PPG une démarche de réduction des pollutions diffuses similaire à celle lancée sur le bassin de la Lède.

Code	Nom	Etat écologique		Etat chimique	
		Etat	Objectif de bon état	Etat	Objectif de bon état
FRFR58	Le Tolzac du confluent du Tolzac de Verteuil au confluent de la Garonne	Moyen	Bon état 2027	non classé	Bon état 2015
FRFR631	Le Tolzac de Verteuil	Moyen	Bon état 2027	non classé	Bon état 2015
FRFR58_1	La Torgue	Moyen	Bon état 2027	non classé	Bon état 2015
FRFR631_1	Le Tolzac (Tolzac de Monclar)	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015
FRFR631_3	Ruisseau du Colombier	Moyen	Bon état 2027	non classé	Bon état 2021
FRFR631_4	Ruisseau de Lourbet	Moyen	Bon état 2027	non classé	Bon état 2021

Tableau 8 : Etats et objectifs de bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles (Source : AE Adour-Garonne)

Ripisylve/embâcle

La restauration du cours d'eau et de sa ripisylve est un objectif prioritaire afin d'avoir une cohérence avec les travaux déjà engagés lors du précédent PPG. C'est un axe majeur pour les élus du syndicat. Le comité technique valide cette continuité de travaux.

Morphologie des cours d'eau/ Qualité des milieux aquatiques

Les objectifs liés à la restauration hydromorphologique n'ont pas été priorisés par les élus. Pour le comité technique, il demeure indispensable, au vu de l'état des lieux et des objectifs de bon état des masses d'eau, d'intégrer dans ce PPG de seconde génération des actions de reconquête de l'hydromorphologie (réduction des sections d'écoulement, recharge en substrat...).

Pour le comité technique, il s'agit d'objectifs en priorité 1 : « Amélioration du fonctionnement hydromorphologique » « Diversification des milieux aquatiques ».

A noter que la restauration morphologique est sur ce bassin nécessairement couplée à l'amélioration hydrologique.

Zones humides

Au vu du diagnostic, pas d'enjeu prioritaire pour ce territoire, pour les élus et les partenaires techniques. Le futur PPG va cependant aborder cet enjeu au travers de l'objectif de préservation des zones d'expansion de crues.

Continuité écologique

La restauration de la continuité écologique n'a pas été classée en priorité 1 par les élus. Pour les partenaires techniques, cette thématique peut être une priorité de niveau 2. Le syndicat pourrait notamment accompagner la fédération de pêche du Lot-et-Garonne et/ou les propriétaires d'ouvrages sur le Tolzac de Fauillet. En effet, sur ce tronçon, le Tolzac a été classé liste 2 au sens de l'article L.214-17 du CE. Cela signifie que les propriétaires doivent restaurer la continuité écologique au droit de leur ouvrage d'ici 2020.

A noter que la fédération de pêche 47 a transmis au comité technique un chiffrage des études et travaux de restauration de la continuité sur 9 ouvrages en liste 2. Les coûts sont basés sur des estimations hautes. Pour le comité technique, les études sur les ouvrages partiellement franchissables ne semblent pas indispensables.

NOTA : La communication-sensibilisation n'est pas affichée comme un objectif à part entière mais reste cependant indispensable pour élus et les partenaires techniques.

A.II.5. Adaptation du tableau de priorisation

Le tableau suivant synthétise les propositions d'ajustement des partenaires techniques :

Echelle	Enjeu général	Enjeu/objectif	Priorisation des élus	Priorisation des partenaires techniques
Bassin versant	Environnement général	→Préservation des habitats patrimoniaux encore existants	NP	NP
		→Amélioration des connaissances	NP	NP
		→Mise en valeur du patrimoine lié aux milieux aquatiques	P2	P2
	Gouvernance	→Mise en place d'une gouvernance adaptée	P1	P1
	Occupation des sols	→Gestion de l'érosion des sols	P1	P1
Ressource et usages	Hydrologie /quantité	→Amélioration du fonctionnement hydrologique	P1	P1
		→Maitrise des prélèvements en fonction de la ressource	P1	P1
	Inondation	→Préservation des zones d'expansion des crues	P1	P1 (en lien avec la restauration morphologique et la préservation de zones humides alluviales)
		→Maitrise de l'urbanisation	NP	NP
	Qualité des eaux	→Amélioration de la qualité des eaux	P1	P1 : Objectif transversal (restauration hydromorphologique, amélioration de l'hydrologie, érosion des sols...)
		→Amélioration des connaissances	P2	P2
Cours d'eau et milieux annexes	Morphologie des cours d'eau	→Amélioration du fonctionnement hydromorphologique	NP	P1
		→Suivi des zones en cours de modification	NP	NP
	Ripisylve /embâcle	→Restauration d'une végétation adaptée	P1	P1
		→Amélioration de l'écoulement des eaux	P1	P1
	Qualité des milieux aquatiques	→Diversification des milieux	NP	P1
		→Préservation/valorisation des tronçons en "bon état"	NP	NP
	Zones humides	→Préservation/restauration des zones humides	NP	NP (mais lien avec les zones d'expansion des crues)
	Continuité écologique	→Restauration de la continuité écologique	NP	P2

Tableau 9 : Résultats de la hiérarchisation des élus

A.III. SCHEMA DE CADRAGE DU FUTUR PROGRAMME

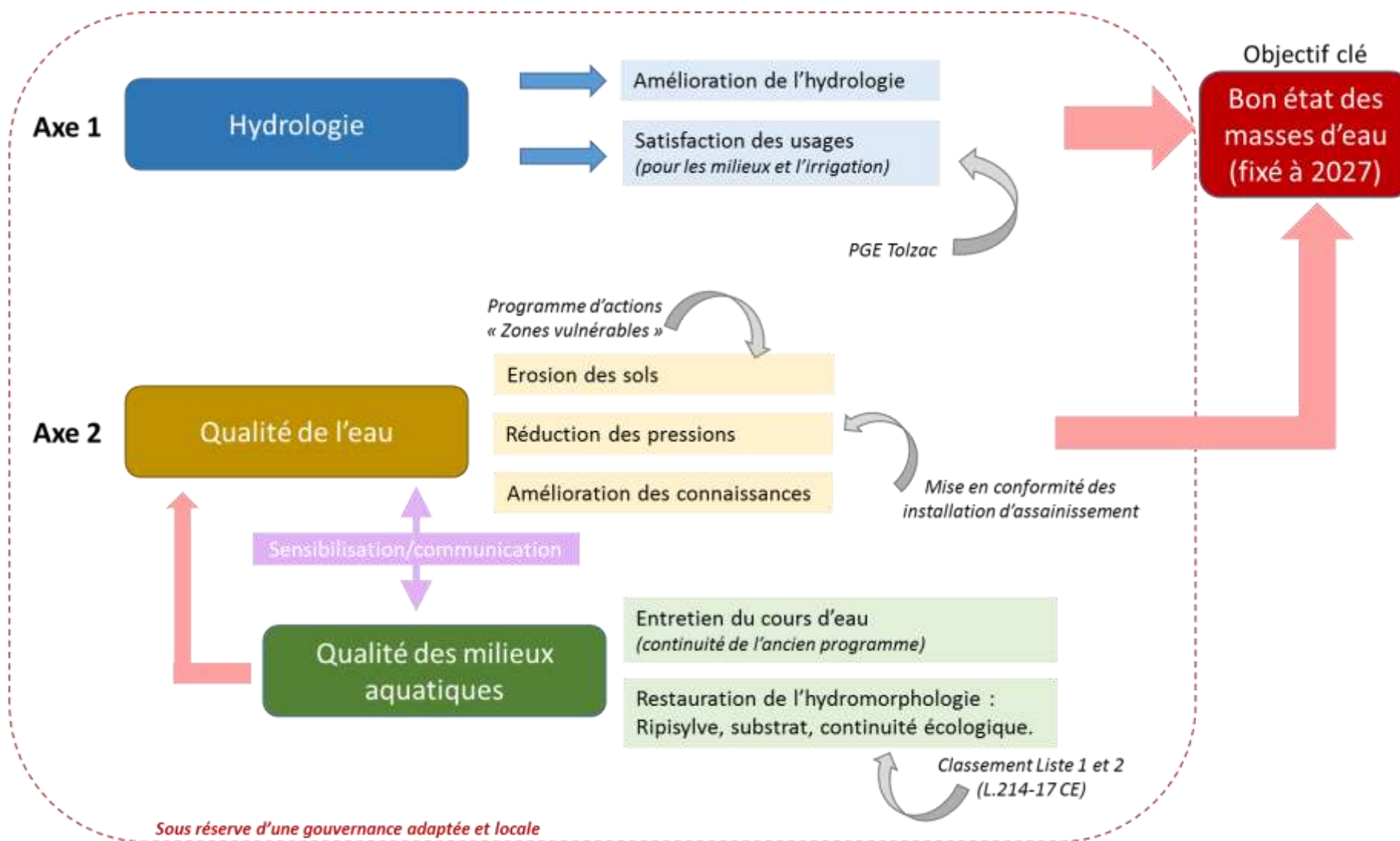


Illustration 3 : Schéma de cadrage

